

Déclaration des Organisations Syndicales au Comité Social Économique Central du 14 mai 2020



Madame la Présidente,

Les élus du CSEC regrettent la position de la direction d'imposer une consultation sous un délai de 8 jours, délai minimum que permet l'ordonnance du 2 mai 2020, alors même que les OSR autour de la table sont toutes signataires d'un accord qui prévoit la consultation le mois qui suit l'information. La même ordonnance acte d'ailleurs un délai d'au moins 3 jours pour la communication de l'ordre du jour, ce que la direction n'a pas respecté pour le CSEC du 6 mai dernier.

Afin de trouver un consensus, Le bureau du CSEC vous a proposé un planning réduit par rapport au délai prévu dans l'article 5 de l'accord, calendrier permettant à chacun de recevoir l'information nécessaire et de vous faire des propositions avant d'être consulté. Les représentants nationaux des organisations syndicales représentatives s'associent aux élus du CSEC et souhaitent que les signatures sur les accords soient respectées et que les engagements ainsi pris ne soient pas bafoués. Bien qu'une ordonnance le lui permette, la direction peut tout à fait appliquer les dispositions négociées.

Les élus du CSEC et les représentants syndicaux nationaux déplorent que la direction ne retienne que les ordonnances qui lui siéent.

Le gouvernement a annoncé de nombreuses fois que les plans de confinement et de déconfinement devaient être élaborés dans le cadre d'un dialogue social de qualité, associant l'ensemble des représentants du personnel. Chez LCL cela n'a malheureusement pas été le cas.

Les recommandations et préconisations de la CSSCTC et du CSEC n'ont pas été entendues.

L'ensemble des membres du CSEC vous réitère son souhait de voir les élus des CSEE associés à la mise en place des déclinaisons locales au travers d'échanges constructifs. Si certaines décisions nationales doivent être incontournables, comme, par exemple, les alternants qui ne doivent pas venir sur site, d'autres éléments doivent être discutés en local, comme, par exemple, la déclinaison du déconfinement différent selon la couleur du département, vert ou rouge, la localisation des agences, les ouvertures de rideaux ou non, le nombre de personnes présentes dans les agences et les services en fonction des m2, ... Le cadre national ne pouvant reprendre toutes les spécificités des régions, nous avons toute confiance en nos élus des CSEE pour participer activement et de façon constructive à ce plan de déconfinement. A ce titre, la consultation des CSEE est indispensable.

Pour tous ces motifs, nous vous demandons, Madame, de revoir votre position.

